



AU CHEVET DES ÉLEVEURS

Le gouvernement a présenté un plan d'urgence pour venir en aide aux éleveurs mercredi 22 juillet. Confrontés à une baisse du prix d'achat de leurs productions, ces derniers manifestent depuis plusieurs jours. L'État va débloquer plus de 600 millions d'euros pour leur venir en aide et leur permettre d'alléger leur trésorerie. Il y aura 100 millions d'euros d'annulations de charges et de cotisations, et 500 millions de reports. De son côté, la BPI (banque publique d'investissement) va garantir 500 millions d'euros de crédit bancaire de trésorerie.

Le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a présenté les priorités de ce plan d'urgence. Il y a d'abord le redressement des cours et des prix. Une réunion de l'ensemble des acteurs de la filière est prévue au ministère de l'Agriculture pour atteindre cet objectif. La question de l'endettement des éleveurs est également très importante. L'État propose donc une restructuration des dettes de long et de moyen terme pour les éleveurs en situation difficile, en particulier les jeunes. Il importe également de reconquérir le marché national et d'améliorer l'exportation. Le plan prévoit 10 millions d'euros pour soutenir les actions de promotion de la filière. Il vise également les collectivités afin de les inciter à choisir l'approvisionnement local. Une plate-forme regroupant les opérateurs française sera instaurée pour faciliter l'exportation de la viande.

Le plan d'urgence a aussi pour objectif de diversifier les revenus des éleveurs en les faisant participer à la transition énergétique. Cela passe notamment par une exonération de fiscalité pour les installations de méthanisation agricole ou encore par le soutien au développement du photovoltaïque. Enfin le plan vise à restaurer la compétitivité des filières d'élevage, avec de nouveaux investissements de la BPI France, et du programme des investissements d'avenir (PIA).

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ :

AGIR EN COMMUN

Agir en commun. Tel sera le mot d'ordre de l'Université d'été, qui se tiendra vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 août 2015, à La Rochelle. La cinquantaine d'ateliers, les 8 plénières et les 8 conférences seront pour la plupart dédiées à trois thèmes majeurs : Agir pour nos régions, agir pour la République et agir pour le climat. Nos partenaires de gauche et écologistes participeront à nos travaux en compagnie d'experts et d'acteurs de la société civile. Plusieurs ateliers et débats seront aussi organisés dans le cadre de l'Université d'Été des Jeunes socialistes, qui se tiendra parallèlement.

VENDREDI

L'ouverture de l'Université sera consacrée à la Cop 21. Les trois plénières réuniront les partis politiques, les syndicats et les acteurs de la société civile, tous engagés pour la réussite de la Conférence Climat prévue en décembre à Paris.

Parallèlement, une quinzaine d'ateliers déclineront les enjeux de la République : comment lutter contre les fractures territoriales, contre les discriminations, comment agir pour l'égalité, la justice, l'accès aux soins ? Ils permettront d'aborder des thèmes divers, comme la sécurité sociale professionnelle, l'éducation, le handicap,...



© MATHIEU DELMESTRE

Des conférences, en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès, seront également organisées dans l'après-midi sur les fractures françaises, la montée des extrémismes, l'individualisme et la société, ou encore l'état du monde.

SAMEDI

Deux plénières aborderont, le matin, successivement les prochaines élections régionales, puis les réponses aux crises européennes. Une douzaine d'ateliers, dont un certain nombre co-animés avec des partenaires, seront consacrés à la Cop 21 : Sur les liens entre climat et migration, sur l'alimentation (consommer et produire autrement), sur la fiscalité comme outil de la transition écologique, sur la ville bienveillante, sur un nouveau modèle de développement, ...

Plusieurs conférences accueillent des personnalités diverses pour évoquer entre autre, la liberté de la presse, les droits d'auteur en Europe, ou encore la réforme du prélèvement à la source.

L'après-midi les trois plénières seront consacrées à la République : « République et liberté », « République et égalité » et « République et fraternité ». Des ateliers permettront aussi de débattre, par région, des prochaines échéances électorales.

DIMANCHE

La plénière de la matinée viendra clôturer cette édition de l'Université d'été de la Rochelle.

Inscrivez-vous vite pour y participer !

**AGIR
EN COMMUN
POUR LE CLIMAT**

**AGIR
EN COMMUN
POUR LA RÉPUBLIQUE**

**AGIR
EN COMMUN
POUR NOS RÉGIONS**

UN DROIT D'ASSOCIATION POUR LES MILITAIRES



©MATHIEU DELMESTRE

Le 2 octobre 2014, deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) déclaraient « l'interdiction générale et absolue faite aux militaires de créer et d'adhérer à un groupement à caractère syndical » contraire à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Dans le même temps, en reconnaissant les spécificités de l'exercice de la fonction militaire et ses restrictions inhérentes, la CEDH ouvrait la voie à un « droit

d'association pour la défense des intérêts matériels et moraux ». Ce fut donc sur cette base que le président de la République missionna le président de la section de l'administration du Conseil d'Etat, Bernard Pêcheur, pour évaluer la portée des arrêts de la CEDH et en tirer les conclusions juridiques.

Du fait de la singularité du statut militaire et de l'obligation de neutralité incombant aux armées, il n'a jamais été question pour la France de syndicaliser ces dernières, même si les syndicats

militaires existent dans d'autres pays européens aux traditions et dispositions constitutionnelles différentes.

Aussi, prenant acte de la décision de la CEDH et suivant les recommandations du rapport Pêcheur, la France a choisi d'adapter sa

législation pour la conformer au droit européen et mettre enfin un terme à une interdiction obsolète du Code de la défense datant de 1949.

À la différence des précédentes injonctions de la CEDH (en 2002

et 2010), la France n'a pas attendu la condamnation de la Cour pour agir : dans son discours sur la défense nationale, en mars 2012, François Hollande avait déjà indiqué qu'en la matière, l'amélioration de la condition et de la concertation militaires faisait partie de ses cinq priorités.

Élu président de la République, François Hollande et son ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, ont à plusieurs reprises démontré leur volonté commune de faire

progresser la citoyenneté et les modalités du droit d'expression des militaires.

À la demande du ministre, un groupe de travail spécifique sur ces sujets fut ainsi mis en place en décembre 2013 au sein de la principale instance de concertation, le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Un an plus tard, le président chargeait les ministres de la Défense et de l'Intérieur (pour les gendarmes) de rédiger un projet de loi relatif « au droit d'association professionnelle des militaires ».

Parallèlement, et dès 2012, la commission défense du Parti socialiste a produit plusieurs rapports et recommandations sur la condition et la concertation militaires, qui vinrent nourrir la réflexion des parlementaires et du ministère de la défense.

Désormais, le droit accordé aux militaires de créer et d'adhérer à des Associations professionnelles nationales militaires (APNM) est acquis et a été intégré à la loi d'actualisation de la Loi de programmation militaire adoptée définitivement le 17 juillet. Ce progrès majeur pour la citoyenneté va également entraîner une réforme du fonctionnement et de la représentativité du CSFM.

Dans la prolongation des efforts des précédents ministres de la défense socialistes, Jean-Pierre Chevènement et Alain Richard, lesquels avaient mené d'importantes réformes dans les instances de concertation en 1989 et 1999, l'existence des APNM constituera un progrès majeur améliorant le dialogue social interne aux armées. Devant les sacrifices consentis par nos soldats à l'étranger comme en France pour la protection des Français, du territoire et des intérêts de la France, améliorer leur condition et leur statut de citoyens n'est que justice.

Marie Récalde,
Secrétaire nationale
à la Défense

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2015 EN CHIFFRES

 **3** THÈMES
MAJEURS

 **120** INTERVENANTS

 **50** ATELIERS

 **130** HEURES
DE DÉBATS

 **8** PARTIS DE GAUCHE
ET ÉCOLOGISTES

 **30** SYNDICATS,
ASSOCIATIONS ET ONG

 **8** CONFÉRENCES ET
REGARDS CROISÉS

AGIR EN COMMUN

Inscriptions en ligne : evenements.parti-socialiste.fr/ue-2015